

Compte-rendu de la rencontre du réseau Planif Territoires Île-de-France du 01/12/2023 sur le thème de la planification et des risques naturels

1/ Introduction & mot d'accueil

Ghislaine BORDES – Service aménagement durable, DRIEAT Île-de-France

G. BORDES présente un rapide état des lieux de diverses procédures en cours au niveau francilien : **SDRIF** (arrêté à l'été 2023, il est prévu une adoption pour l'été 2024), **SCoT MGP** (approbation le 13 juillet 2023), SRHH (mise en consultation du projet de SRHH votée le 30 novembre 2023), **SRCE, SRCAE , Plan de mobilité Île-de-France...**

Elle aborde également les dernières actualités en lien avec la **réforme ZAN** : loi du 20 juillet 2023 et les trois décrets du 27 novembre 2023 et fait ensuite un point sur les divers outils proposés dans le cadre de la planification : mise à disposition des données OCS GE sur géoservices, mise en service de la plateforme « MonDiagnostic », mise en ligne de Batistato (outil développé par la DRIEAT). Enfin, en matière de bruit lié aux grandes infrastructures terrestres, elle annonce l'arrêt en 2023 des cartes stratégiques de bruit ainsi que la publication de Bruitparif et son site internet qui apportent des informations utiles.

La journée est consacrée aux risques naturels, enjeu majeur pour le territoire francilien. Les documents de planification ont un rôle essentiel à jouer à ce sujet.

2/ Interventions de la matinée

Cadragé général : les principales notions (aléas, enjeux, risques), les risques naturels en Île-de-France, les outils (PAC risque naturel, plan de prévention des risques)

Julien TANGUY – Département Risques naturels, DRIEAT Île-de-France

M. TANGUY présente quelques données sur la population et les biens exposés aux risques, et de coût des dégâts associés. Il revient sur les principales notions et les différents risques présents en Ile-de-France. Sont ensuite présentées quelques pistes pour trouver des informations (le site Géorisques, les dossiers départementaux des risque majeurs, ou encore aussi l'outil « cartoviz zip » produit par l'IPR.)

Questions / échanges avec la salle

1°) *Le territoire de la Seine-Saint-Denis (93) est particulièrement soumis au problème des mouvements de terrain et de dissolution du gypse. Y aura-t-il des cartographies d'échelle intercommunale mises à dispositions, et non pas seulement de niveau communal ?*

→ *Une telle cartographie n'est pas particulièrement prévue. Il existe déjà un grand nombre de cartographies disponibles pour ce territoire.*

2°) *Le PPRI qui est une SUP entraîne des conséquences sur l'aménagement du territoire, et les maires doivent appliquer ce document qu'ils n'ont pas élaboré. Pourtant lors de l'instruction des permis de construire, il n'y a pas de consultation prévue des services de l'État à ce sujet. Pour les*

SUP patrimoine par exemple, on consulte les ABF. Les instructeurs portent seuls le droit ou non à construire sur les zones concernées.

→ Il y a bien une consultation des élus lors de l'élaboration des PPRi¹. Par ailleurs il est important d'insister sur le fait que les éléments du PPRi doivent être intégrés au document d'urbanisme, et pas seulement y être annexés : il faut que les collectivités prennent en main le contenu des PAC et de ces PPRi pour les rendre autoportants dans leur document d'urbanisme.

Enfin, les services de l'État interviennent par ailleurs lors du contrôle de légalité.

3°) Il semblerait que l'infiltration diffuse des eaux pluviales sur les zones où il y a présence de gypse est possible. Est-il possible d'avoir une note officielle pour clarifier la position des services des risques et ceux de l'eau sur le sujet de l'infiltration des eaux pluviales ?

→ Il est pris bonne note de cette proposition.

Prendre en compte le risque canicule dans les documents d'urbanisme

Adeline LIVE – Département Planification et territoires, DRIEAT Île-de-France

A. LIVE rappelle les effets des vagues de chaleur sur la santé humaine. Elle définit ensuite l'effet d'îlot de chaleur urbain et propose diverses solutions en matière de planification pour rafraîchir la ville et utilisant la nature, les matériaux, la mobilité, le mode de vie, les caractéristiques des constructions...etc.

Témoignage de la ville de Paris sur la prise en compte du risque canicule dans le projet de PLU-b de Paris

Jean-Pascal BEZY – Ville de Paris

Hery RAVELOMANANTSOA – Ville de Paris

Jean-Pascal BEZY présente le contexte d'élaboration du **PLU-bioclimatique** de Paris qui comporte plusieurs objectifs, déclinés au travers les différentes pièces du PLU-b.

H. RAVELOMANANTSOA revient sur les **orientations d'aménagement et de programmation** (OAP) thématiques du PLU-b, notamment celles prenant en compte les enjeux bioclimatiques. Il présente également la partie règlement du PLU-b, notamment les dispositions qui prévoient des règles favorisant les espaces libres, la végétalisation et les plantations, les espaces verts protégés...etc.

Questions / échanges avec la salle

1°) S'agissant des objectifs de végétalisation, est-il prévu des vérifications et contrôles a posteriori ?

¹selon les dispositions de l'article R.562-7 CE

→ *Oui, il s'agit de vérifier non seulement le respect des règles en matière de plantations, mais également en matière de végétalisation des constructions. D'une manière générale le travail en cours s'inspire de ce qui a pu se faire ailleurs, mais c'est encore en développement.*

2°) *Que va-t-il être mis en place pour diffuser ce PLU-b et le faire connaître ?*

→ *Plusieurs modalités d'information sont prévues. La phase d'enquête publique pour faire connaître le document, la participation du public (4 réunions publiques sont proposées pour présenter et échanger sur le PLU-b), des campagnes d'affichage dans l'espace public. Il y a aussi la charte promoteur, pour les porteurs de projet, maîtres d'oeuvre, bailleurs sociaux... Il faut également compter sur le travail en réseau et inter-services.*

Focus sur les risques d'inondation et comment les intégrer dans la planification : le cadre réglementaire (Directive inondation, PGRI, PPRI), les dispositifs franciliens (Stratégie inondation, PAPI), les outils à disposition (diagnostic de territoire, charte quartiers résilients)

Rémy FARCY – Mission Stratégies eau et planification, DRIEAT Île-de-France

Julien TANGUY – Département Risques naturels, DRIEAT Île-de-France

R. FARCY rappelle le déroulement de la mise en œuvre de la **Directive inondation** sur le bassin Seine-Normandie. Il présente ensuite le **PGRI 2022-2027 du bassin Seine-Normandie** qui détermine 4 objectifs prioritaires traduits dans 80 dispositions visant de nombreux acteurs et outils.

J. TANGUY poursuit l'intervention et aborde le sujet de la **nouvelle SLGRI pour l'Île-de-France**, lancée depuis octobre 2023. **L'objectif est de décliner la SLGRI (notamment ses axes 1 et 4) dans les documents d'urbanisme afin de rendre les territoires plus résilients.**

Questions / échanges avec la salle

1°) *Quelle est la définition de pluies extrêmes ? Et que peut-on prescrire en termes de débits de fuite ?*

→ *Lorsque l'on parle de pluies extrêmes dans le jargon des risques, il s'agit plutôt d'évènements d'occurrence 100 ans, 1 000 ans. Mais le SDAGE 2022-2027 fixe des orientations sur la gestion à la source de la pluie jusqu'au pluies trentennales. Les SAGE fournissent aussi des éléments pour les types d'évènements pluvieux à gérer sur les territoires qui les concernent. Pour les débits de fuite d'évacuation au réseau, il faut se tourner vers les gestionnaires d'assainissement puisque ce sont eux qui les imposent.*

2°) *S'agissant de la préservation des zones humides, les aménageurs privés comme publics préfèrent réduire et compenser plutôt qu'éviter... Par ailleurs, un projet Etat a été localisé en pleine zone humide.*

→ *Il est pris bonne note de ces remarques et il est rappelé l'intérêt des phases de concertation pour gérer la problématique des politiques publiques et des projets locaux.*

3/ Interventions de l'après-midi

Diffusion d'une vidéo présentant les différents types d'inondation en Île-de-France (source Episeine)

Le diagnostic de vulnérabilité des territoires aux inondations et son intégration dans les documents d'urbanisme

Ludovic FAYTRE – L'Institut Paris Région

L. FAYTRE indique que l'IPR s'intéresse aux risques déjà depuis plusieurs années, et notamment au sujet des inondations. Il souligne l'importance du travail mené entre l'IPR, les services de l'État, les collectivités... pour décliner le PGRI ou la SLGRI.

Il propose ensuite quelques pistes de réflexions sur la gestion de crise en territoire francilien et les modalités de prise en compte du risque dans l'aménagement durable. Il présente également quelques **réalisations menées en Île-de-France** ainsi que l'exemple du **diagnostic de vulnérabilité réalisé pour le territoire de Meaux et évoque** ensuite les objectifs de réduction de la vulnérabilité dans les opérations d'aménagement.

Témoignages sur le SCoT Grand amiénois et sur le PLUi Val de Somme à propos de la prise en compte du risque inondation dans ces documents d'urbanisme

Jérôme GRANGE – Agence de développement et d'urbanisme du Grand Amiénois (ADUGA)

Cyril DOIZELET – SEPIA Conseils

J. GRANGE présente les éléments du SCoT du Grand Amiénois et notamment ses dispositions en matière de gestion du risques inondation.

C. DOIZELET intervient ensuite au sujet de la **déclinaison du SCoT** et plus particulièrement **du zonage pluvial dans les éléments du PLUi Val-de-Somme**, et leur interaction.

Questions / échanges avec la salle

1°) *Comment vérifie-t-on les débits imposés à l'instruction du permis de construire ? Et à quel moment s'est réalisé le travail sur les eaux pluviales par rapport à l'élaboration du PLUi ?*

→ *Au-delà des pluies moyennes à forte, on réfléchit sur le parcours de moindre dommage de l'eau pour limiter les impacts sur les biens et personnes (où l'eau s'évacue-t-elle ?).*

Sur les petites parcelles, il est complexe de proposer des dispositifs efficaces pour limiter les débits, et on cherchera de toute façon à privilégier l'infiltration et la gestion à la parcelle. Pour les plus grandes emprises, il appartient au pétitionnaire de fournir des éléments sur ce point dans le cadre de sa demande d'autorisation de construire ou d'aménager (notes de calculs...), et ils doivent être vérifiés.

Pour la temporalité, il s'avère que le diagnostic sur le ruissellement a été mené au moment de l'élaboration du PLUi. Le zonage pluvial a été réalisé en parallèle de l'élaboration du PLUi. Mais ce n'est pas forcément évident de tout mener de front.

2°) Avez-vous des retours d'expérience sur la prise en compte de la problématique du pluvial sur des territoires plus urbanisés ?

→ On a peu de retour d'expériences sur ce sujet. Cependant, sur la ville de Houilles (78), territoire urbanisé marqué par des phénomènes de ruissellement, un zonage pluvial est en cours d'élaboration et donc pas encore approuvé par les autorités. L'intégration du zonage dans le document d'urbanisme nécessite un travail sur les voiries à risque, un recul du bâti à prévoir, l'identification des axes de ruissellement au regard de la topographie, des zones d'accumulation avec des prescriptions de surélévation du bâti...

Exemples d'intégration du risque inondation dans les différentes pièces des SCoT et PLU(i)

Franck CHAUMARTIN et Florian DELORME – Département Planification et territoires, DRIEAT Île-de-France

F. CHAUMARTIN présente, à travers l'exemple du SCoT des territoires de l'Aube, la façon dont ce document peut traiter le sujet du risque inondation dans ses différentes pièces. Il revient sur les principales dispositions du code de l'urbanisme abordant la thématique des risques naturels.

F. DELORME poursuit sur le sujet des Plu(i) à travers plusieurs exemples (le PLU de Saint-Julien-Villas et les PLU d'Orléans métropole et de Nantes métropole). Il rappelle le rôle et le positionnement du PPRi dans un PLU(i) (servitude à annexer) et indique que, pour assurer la cohérence du document d'urbanisme, les options retenues pour la délimitation des zones gagnent à être travaillées en lien avec le zonage du PPRi.

4/ Conclusion

Sarah LIMMACHER – Département planification et territoires, DRIEAT Île-de-France

S. LIMMACHER conclut la journée en remerciant tous les intervenants de leur participation.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE RÉSEAU PLANIF TERRITOIRES ÎLE-DE-FRANCE

- Contact : dpt.sad.driat-if@developpement-durable.gouv.fr
- Sur le site de la DRIEAT
- Sur le site national en cours de migration vers : <https://www.planif-territoires.logement.gouv.fr/>